

PV assemblée générale EXTRAORDINAIRE SCI 43 SALENGRO

Le Vingt Avril 2025, à 9h00 les associés de la société de la SCI 43 SALENGRO, sise au 99 Rue de Paris à Torcy 77200, au capital de 10 000 EUROS, enregistrée au Greffe du Tribunal de Meaux sous le numéro 443 501 143 ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

Jacques GUERZI Domicilié 48 Avenue Hameau du Golf 34990 JUVIGNAC

Propriétaire de 40 parts numérotées de 41 à 80

Françoise LAFFINEUR Domiciliée 20 Rue Matigny à SOISSONS 02200

Propriétaire de 40 parts numérotées de 01 à 40

Carole GUERZI domiciliée 101 Rue de Paris à TORCY 77200

Propriétaire de 20 parts numérotées de 81 à 100

Monsieur Jacques GUERZI, associé gérant, préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents représente les 100 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Courrier de convocation envoyées aux associés,
- Textes de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur les questions suivantes :

-Cession des 40 parts sociales de Monsieur Jacques GUERZI à Mme Françoise LAFFINEUR , pour la somme de 128 000 euros -Cent Vingt huit Mille EUROS-

-Démission de Monsieur Jacques GUERZI de la fonction de gérant et nomination de Mme Françoise GUERZI au poste de gérante

Première Résolution

Conformément aux statuts, les parts sont cédées avec l'accord de tous les Associés et Le cédant en a fait la demande à l'ensemble des associés de la SCI 43 SALENGRO, et ces derniers ont donné leur accord.

L'assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Jacques GUERZI de céder ses 40 parts à Mme Françoise LAFFINEUR qui accepte, parts numérotées de 41 à 80 pour la somme de Cent Vingt Huit Mille Euros -128 000€-

Les statuts seront remis à jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur Jacques GUERZI de démissionner des ses fonctions de Gérant à compter de ce jour, et l'assemblée prend acte de la nomination au poste de gérante de Mme Françoise LAFFINEUR à compter de ce jour . Les statuts seront remis à jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

...../.....

Troisième RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Signé par :

Francoise LAFFINEUR

D3C141305D9A4E5...